ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/14/questions/OANR5I 140F15200

14ème legislature

| Question N°: 15200 | De Mme Véronique Louwagie (Rassemblement - Union pour un Mouvement Populaire - Orne) | | | | Question écrite |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------|
| Ministère interrogé > Agriculture, agroalimentaire et forêt | | | Ministère attributaire > Agriculture, agroalimentaire et forêt | | |
| Rubrique >ministères et secrétariats d'État | | Tête d'analyse >budget | | Analyse > dépenses pour 2013. réduction. | |
| Question publiée au JO le : 08/01/2013 Réponse publiée au JO le : 29/01/2013 page : 1041 | | | | | |

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les économies qu'il compte mettre en oeuvre pour l'exercice de l'année 2013 au sein de son ministère. Le Gouvernement a demandé aux Français un effort de plus de 20 milliards d'euros pour l'année à venir. L'engagement de réaliser 10 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de l'État a été pris devant les Français. Aussi, souhaiterait-elle connaître les économies que son ministère va réaliser pour l'année à venir.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt participe pleinement, via son budget présenté pour 2013, au nécessaire redressement des comptes publics. Ainsi, à périmètre constant, hors charge de pension et hors mesure sur l'emploi permanent (qui, bien que budgétée en 2012, n'avait pu être mise en place), la mission agriculture, agroalimentaire, forêt et aménagement rural applique un effort de 5,4 % en autorisations d'engagement et 4,7 % en crédits de paiement. Conformément aux engagements du Président de la République, les crédits des programmes spécifiques de l'enseignement technique et supérieur agricoles ont été préservés. Sur l'ensemble du ministère (y compris avec les missions d'enseignement), une diminution de 3 % des crédits de paiement est opérée. Les efforts sont ainsi prévus à la fois sur le fonctionnement du ministère (les crédits de fonctionnement diminuent de 3,2 % hors dépenses de personnel), auquel participeront également les opérateurs, ainsi que sur l'ensemble des filières agricoles et forestières. Néanmoins, malgré ces efforts importants, le budget 2013 préserve, au-delà de l'enseignement, les capacités de financement des objectifs prioritaires du Gouvernement et du ministère en matière de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation, de compétitivité des secteurs agricoles et de conciliation entre productivité et respect de l'environnement, d'installation en faveur des jeunes et de soutien à la politique forestière et à la filière bois.